

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2011/49-GC(55)/19

17 août 2011

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 24 a) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence
(GC(55)/1 et Add.1)

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

Résumé

- L'objet du présent document est, conformément à la résolution GC(53)/RES/18.A (Personnel, Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence) adoptée par la Conférence générale le 18 septembre 2009, de communiquer des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution et des données statistiques sur la composition du personnel de la catégorie des administrateurs au Secrétariat. Le présent document constitue le rapport pour la période allant du 1^{er} juin 2009 au 1^{er} juin 2011.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs examine le présent rapport, en prenne note et le soumette pour examen à la Conférence générale.

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Les données fournies dans le présent rapport ont trait au personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs – personnel défini comme l'ensemble des personnes qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. Cette catégorie ne comprend pas les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Elle n'inclut pas non plus les consultants employés au titre d'un contrat de louage de services. On trouvera à l'annexe I des informations relatives aux consultants.
2. Comme il en a été rendu compte précédemment, pour accroître la transparence des rapports sur les effectifs présentés aux États Membres et l'efficacité administrative, tous les postes « inscrits au tableau d'effectifs » et « de moyenne durée » ont été regroupés sous un seul intitulé et les postes de moyenne durée ont été progressivement abolis.
3. Le nombre total de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs au 1^{er} juin 2011 était de 1 143, dont 201 postes vacants. La répartition des fonctionnaires par nationalité est présentée dans l'annexe II.
4. La définition de « pays en développement » retenue dans le présent rapport est celle qui est utilisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU dans sa publication intitulée « *Situation économique et sociale dans le monde* ».
5. Les principes directeurs régissant le recrutement sont énoncés à l'article VII.D du Statut de l'Agence. La considération dominante est de s'assurer les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité. Sous réserve de cette considération, il est dûment tenu compte des contributions des États Membres à l'Agence et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Les résolutions de la Conférence générale ont également demandé une plus grande représentation des femmes au Secrétariat (voir le rapport sur les femmes au Secrétariat, GOV/2011/50-GC(55)/20).

B. Objectifs fixés

6. Dans sa résolution GC(53)/RES/18.A (Personnel, Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence), la Conférence générale a prié notamment le Directeur général « de continuer d'assurer à l'Agence les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence

technique et d'intégrité, et de redoubler d'efforts pour accroître en conséquence, particulièrement aux postes de responsabilité et de décision ainsi qu'aux postes d'administrateur exigeant des compétences spécifiques, le nombre des fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres non représentés ou sous-représentés au Secrétariat de l'Agence ». Elle y a invité en outre « les États Membres à continuer d'encourager des candidats ayant les qualifications voulues à se présenter aux postes vacants du Secrétariat de l'Agence, notamment en répertoriant les experts compétents et en augmentant le nombre de candidats bien qualifiés ... ».

C. Mesures prises par le Secrétariat

C.1. Mesures correctives

7. La direction a régulièrement suivi dans le détail la mise en œuvre de la résolution GC(53)/RES/18.A, ainsi que les nominations individuelles pour s'assurer qu'elles cadrent avec la politique en vigueur qui consiste à accorder une attention particulière aux candidats venant d'États Membres en développement et d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés.

8. Dix États Membres ont conclu des arrangements avec l'Agence pour l'envoi d'administrateurs auxiliaires (des États Membres ont financé au total 33 administrateurs auxiliaires au cours de la période considérée). L'Agence a conclu deux accords d'emploi d'administrateurs auxiliaires pendant la période à l'étude et met en place des arrangements similaires avec d'autres États Membres.

9. De plus, dans le cadre de ses efforts pour informer les jeunes des activités de l'Agence et des futures possibilités de carrière, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre le programme de bourses dans le domaine de la coopération technique. Il a également étoffé son programme de stages, auquel ont participé, pendant la période à l'étude, 214 jeunes, dont 24 % venaient d'États Membres en développement. En coopération avec les États Membres, le Secrétariat a organisé un nombre limité de visites de jeunes intéressés par les activités de l'Agence.

C.2. Mesures d'information active

10. Des listes prévisionnelles des possibilités d'emploi et des postes susceptibles de devenir vacants au Secrétariat (au cours des deux années suivantes), qui décrivent sommairement les qualifications exigées pour ces postes, continuent d'être communiquées régulièrement aux États Membres.

11. Pendant toute la période considérée, des réunions ont été organisées avec des États Membres non représentés et sous-représentés en vue de mettre en évidence les obstacles potentiels au recrutement de fonctionnaires de chacun de ces États Membres. De nouvelles sources de recrutement et des mécanismes améliorés pour attirer les candidats les plus qualifiés ont été établis. La base de données sur les sources de recrutement a été continuellement mise à jour.

12. Le Secrétariat utilise un système de candidature en ligne pour les vacances de postes publiées. Depuis la mise en service de ce système, le nombre de candidatures reçues a plus que doublé. Le Secrétariat reçoit en moyenne 110 candidatures pour chaque avis de vacance de poste, dont 99 % sont soumises par Internet. Environ 43,4 % de ces candidatures proviennent de pays en développement.

C.3. Améliorations depuis 2009

13. La tendance à la réduction de la durée du recrutement, mentionnée dans le dernier rapport, s'est poursuivie grâce à de nouvelles mises au point apportées aux procédures automatisées de recrutement et de sélection de l'Agence et à un réajustement des fonctions dans la Division des ressources humaines. Ces améliorations ont permis d'accélérer les procédures, réduisant la durée moyenne du recrutement de 268 jours ouvrables en 2009 à 177 en 2010. Fin 2010, d'autres procédures de rationalisation ont été approuvées et leur mise en œuvre intégrale est prévue pour 2011.

14. Pendant la période à l'étude, le Secrétariat a établi des programmes officiels d'acquisition de nouveaux talents et d'examen des compétences. L'acquisition de nouveaux talents passe notamment par une information plus active des candidats, la recherche de candidats potentiels et l'établissement de viviers de talents pour les postes vacants futurs. L'examen des compétences a été instauré, en particulier pour les postes de fonctionnaires de rang supérieur exigeant de hautes compétences dans des domaines de la gestion.

15. Comme demandé dans la résolution GC(53)/RES/18.A, le Secrétariat a entrepris huit missions de recrutement (consistant en exposés présentés lors de conventions, réunions et autres rencontres portant sur des sujets scientifiques et techniques) pendant la période considérée. Compte tenu des ressources limitées, ces missions continuent d'être organisées sur invitation et grâce au financement d'un État Membre.

16. Pendant la période considérée, le Secrétariat a également continué de faire des exposés sur ce thème dans le cadre de réunions parrainées par l'Agence au Centre international de Vienne ou d'autres conférences locales. En tenant un stand de recrutement lors de ces événements et en donnant des présentations, il a mieux informé les participants aux conférences et aux réunions sur les possibilités d'emploi.

D. Données statistiques

D.1. Composition de l'effectif (pays en développement et autres États Membres)

17. Pendant la période allant du 1^{er} juin 2009 au 1^{er} juin 2011, 333 personnes ont été nommées à des postes inscrits au tableau d'effectifs (dont 92 sont passées d'un poste d'assistance temporaire à durée déterminée à un poste à durée déterminée) et 165 fonctionnaires ont quitté le Secrétariat. Parmi les personnes nommées, 92 (27,6 % du total) venaient d'États Membres en développement et 241 étaient originaires d'autres États Membres.

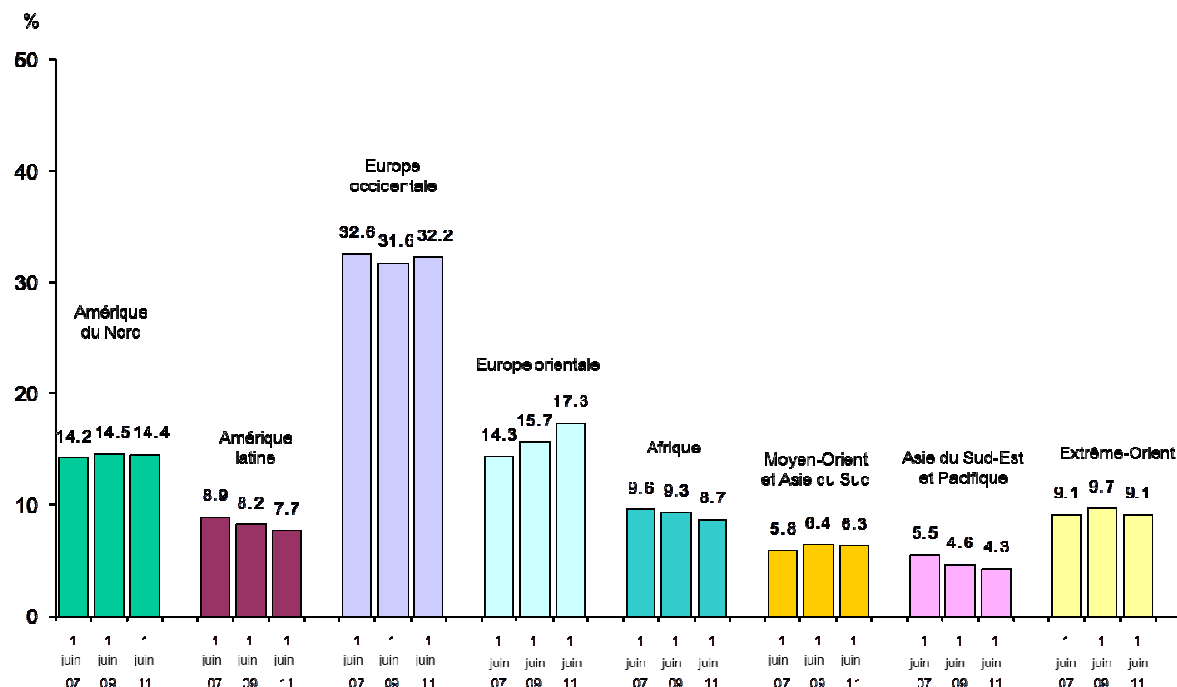
D.2. Représentation des États Membres au Secrétariat

18. Le nombre des États Membres de l'Agence est passé de 146 à 151 pendant la période considérée et le nombre de ceux qui étaient représentés dans des postes inscrits au tableau d'effectifs est passé de 102 à 105.

19. Pendant cette période, la représentation des régions Amérique du Nord (14,4 %), Amérique latine (7,7 %), Afrique (8,7 %), Moyen-Orient et Asie du Sud (6,3 %), Asie du Sud-Est et Pacifique (4,3 %) et Extrême-Orient (9,1 %) a diminué, tandis que le pourcentage de fonctionnaires originaires d'Europe occidentale (32,2 %) et d'Europe orientale (17,3 %) a augmenté.

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

par région géographique



D.3. Fonctionnaires originaires d'États Membres en développement

20. Pendant la période considérée, le nombre de fonctionnaires venant d'États Membres en développement a diminué de façon marginale, ce qui se traduit par un taux global de représentation de 32 % (33,6 % pendant la période précédente).

21. Conformément à la résolution GC(53)/RES/18.A, le Secrétariat a analysé les régions géographiques qui sont sous-représentées et le nombre de postes qui leur manquent pour atteindre un niveau correspondant à leur contribution au budget ordinaire. Il manque 27 postes à la région Amérique du Nord et 12 postes à la région Extrême-Orient.

22. L'Agence a reçu des candidatures provenant d'un large éventail de pays : 146 sur les 151 États Membres. Au cours de la période à l'examen, elle a reçu des candidatures de 93 des 97 États Membres en développement. Toutefois, environ 90 % de l'ensemble des candidatures d'États Membres en développement émanaient de 42 pays.

23. Pendant la période à l'examen, des changements se sont produits au niveau des postes de fonctionnaires de rang supérieur : 18 fonctionnaires ont quitté le Secrétariat et 19 nouveaux ont été nommés. Au 1^{er} juin 2011, 39 % d'entre eux venaient d'États Membres en développement, ce qui constitue une hausse considérable par rapport à 2009, où ce chiffre était de 30 %.

D.4. Fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés

24. Les candidatures émanant de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés s'élevaient à 6 056 (23,5 %) par rapport au nombre total des candidatures externes reçues et à 104 (23 %) par rapport au nombre total des candidatures de personnes très qualifiées. Parallèlement, 41 (23 %) des candidats sélectionnés pour occuper des postes vacants étaient des ressortissants de ces États Membres.

D.5. Prévisions en ce qui concerne les départs

25. Il sera encore difficile pour le Secrétariat de pourvoir ses postes vacants. Le 1^{er} juin 2011, ce dernier comptait 950 administrateurs inscrits au tableau d'effectifs. Dans les sept prochaines années, 307 d'entre eux partiront (départ à la retraite ou en raison de la politique de rotation). À ce jour, 555 fonctionnaires sont titulaires de contrats de durée déterminée non finals. Si le taux de rotation actuel au sein du Secrétariat se maintient, on peut prévoir qu'un total de 550 avis de vacances de postes sera publié pendant les sept prochaines années.

26. Sur les 950 personnes occupant actuellement des postes inscrits au tableau d'effectifs, 95 atteindront l'âge de la retraite entre 2011 et 2013, dont 21 travaillant dans le domaine des garanties. Pendant les deux prochaines années, cinq États Membres verront 50 % ou plus de leurs ressortissants actuellement en poste quitter le Secrétariat pour partir à la retraite, tandis que six autres perdront entre 25 et 40 % de leurs ressortissants pour la même raison.

27. Ce taux de renouvellement élevé offre aux États Membres une occasion unique de recenser des candidats qualifiés pour occuper des postes qui se libéreront dans les prochaines années.

E. Résumé

28. Le Secrétariat a besoin de la participation active et du soutien financier des États Membres pour mettre en œuvre ses mesures d'information. Comme indiqué précédemment, le recrutement de personnel, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques, s'avère de plus en plus difficile. Comme décrit dans le présent document, il a besoin de l'appui des États Membres pour l'aider à trouver des candidats très qualifiés provenant du plus grand nombre de pays possible. Ce n'est que grâce aux efforts concertés du Secrétariat et des États Membres que l'Agence pourra être certaine de disposer, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, d'encadrement et d'intégrité.

**Consultants employés au titre d'un contrat de louage de services
1^{er} juin 2011**

NATIONALITÉ	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Allemagne	2	7	9
Argentine		2	2
Australie		2	2
Autriche	11	15	26
Bélarus	1		1
Bosnie-Herzégovine	1	1	2
Brésil	2	3	5
Bulgarie		1	1
Burkina Faso		1	1
Cambodge		1	1
Canada	3	2	5
Chine		1	1
Corée, République de	1	6	7
Côte d'Ivoire	1		1
Croatie		2	2
Cuba		2	2
Danemark	1	1	2
Égypte		1	1
El Salvador		1	1
Espagne	3	2	5
États-Unis	7	12	19
Éthiopie		3	3
Fédération de Russie	2	10	12
Finlande	2	1	3
France	3	6	9
Grèce		2	2
Hongrie		4	4
Inde	1	6	7
Iraq		1	1
Israël		1	1
Italie		4	4
Japon		4	4
Kenya		1	1
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1	2	3
Liban	1		1
Malaisie	1		1
Maroc		1	1
Monaco	1		1
Nouvelle-Zélande		1	1
Ouganda		1	1
Pakistan		4	4
Panama		1	1
Pays-Bas		1	1
Pérou		1	1
Philippines	2	1	3
Pologne	1	3	4
Portugal		1	1
Roumanie	3	4	7
Royaume-Uni	1	9	10
Slovaquie	1		1
Slovénie		2	2
Turquie		1	1
Ukraine		2	2
Uruguay	1	1	2
Zimbabwe		1	1
TOTAL	54	143	197

**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
occupant des postes inscrits au tableau d'effectifs
1^{er} juin 2011**

NATIONALITÉ	DGA	SDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Afrique du Sud				1	3	5	2		11
Albanie					1			1	2
Algérie			1		3	1	2		7
Allemagne			1	2	9	19	8		39
Argentine		1			4	6	1	1	13
Arménie						2			2
Australie				2	8	7	3		20
Autriche					3	15	14	3	35
Azerbaïdjan					1				1
Bangladesh							3		3
Bélarus					1	4	2	1	8
Belgique	1				3	3	3		10
Bénin						3			3
Bolivie						1	1		2
Bosnie-Herzégovine						1	3		4
Brésil				1	7	6	3		17
Bulgarie					2	4	7	1	14
Cameroun				1		3	1		5
Canada			1	1	5	11	8	2	28
Chili					1		1		2
Chine				1	4	5	8	2	20
Colombie					1	3	1	1	6
Corée, République de				2	3	14	9	1	29
Costa Rica			1		1	1			3
Côte d'Ivoire						1			1
Croatie						4	1	2	7
Cuba					2	5	1	1	9
Égypte					2	5	2		9
Équateur					1		2		3
Espagne					5	7	5		17
États-Unis	1		1	4	31	43	24	5	109
Éthiopie					2	2	1		5
Fédération de Russie	1			1	7	19	8		36
Finlande				1	1	4			6
France	1		1		18	17	14	2	53
Géorgie						1			1
Ghana	1					4	2		7
Grèce						2	3		5
Haïti						1			1
Hongrie		1			4	6	2		13
Inde				2	3	9	4	1	19
Indonésie						3	4		7
Iraq							1		1
Irlande					7	3	1		11
Israël					1		1		2
Italie			1	1	9	10	12		33
Jamahiriyah arabe libyenne					1				1
Jamaïque								1	1
Japon				2	5	6	11		24
Jordanie					2	3		1	6
Kazakhstan						2	1		3
Kenya							1		1
Kirghizistan							1		1

NATIONALITÉ	DGA	SDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	TOTAL
Lettonie					1	1			2
L'ex-République yougoslave de Macédoine						1	2		3
Liban						2	3		5
Libéria							1		1
Lituanie						4	1		5
Malaisie	1				2	2	3		8
Mali					1				1
Malte								1	1
Maroc				1	1	2	1		5
Maurice						1			1
Mexique					2	2	4		8
Moldova						1			1
Mongolie						1	2		3
Myanmar						1			1
Namibie							1		1
Nigeria					2	3	2		7
Norvège			1						1
Nouvelle-Zélande			1		1	1			3
Ouganda						1	2		3
Ouzbékistan							1		1
Pakistan					3	5	1	1	10
Panama						1			1
Pays-Bas					2	2	1	1	6
Pérou					2				2
Philippines						4	3	1	8
Pologne					4	3	2		9
Portugal						2			2
République arabe syrienne					1	3	2	2	8
République démocratique du Congo					1				1
République islamique d'Iran				1	1	1	1	1	5
République tchèque					2	5	3		10
République-Unie de Tanzanie				1					1
Roumanie					3	5	3		11
Royaume-Uni			1		26	19	18		64
Sénégal						2			2
Serbie					1	3			4
Singapour							1		1
Slovaquie					1	5			6
Slovénie					3	5			8
Soudan						2	1	1	4
Suède					4	7	2		13
Suisse						2			2
Thaïlande						1			1
Tunisie							1		1
Turquie						3	3	2	8
Ukraine						6	6		12
Uruguay				1		1			2
Venezuela					1	2			3
Vietnam							2		2
Yémen							1		1
Zambie						1			1
Zimbabwe				1		1	1	1	4
Total général	6	2	10	27	226	385	257	37	950